

Fiche de données de sécurité (FDS)

selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19

Date d'impression : 07.12.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 07.12.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **BOSTIK HYTEC P510 RENORAPID**

· Code du produit: 9177

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

· Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Catégorie du produit PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

· Emploi de la substance / de la préparation:

Primer

Produit d'étanchéité

Peinture d'apprêt

· 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Hersteller:

Bostik GmbH

An der Bundesstraße 16

D-33829 Borgholzhausen

Tel.: +49 5425-801-0

Fax.: +49 5425-801-140

Vertrieb Schweiz:

GYSO AG

Steinackerstrasse 34

CH-8302 Kloten

Tel. +41 43 255 55 55

Mail: info@gyso.ch

· Service chargé des renseignements: Département technique

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence Centre Suisse d'information Toxicologique: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou de la préparation

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)

selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19

Date d'impression : 07.12.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 07.12.2022

Nom du produit: BOSTIK HYTEC P510 RENORAPID

(suite de la page 1)

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS07 GHS08

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
 diphenylméthane-4,4'-diisocyanate
 Prépolymère de polyisocyanate à base de MDI
 isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle
 2,2'-diisocyanate de diphenylméthane
 Tosylisocyanat
- Mentions de danger
 H332 Nocif par inhalation.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Conseils de prudence
 P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 P402+P404 Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- Indications complémentaires:
 À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.
 Réservé aux utilisateurs professionnels.

· 2.3 Autres dangers

Pour les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates, la manipulation de ce produit peut provoquer des réactions allergiques. En cas d'asthme, de maladies cutanées eczémateuses ou de problèmes cutanés, éviter tout contact avec le produit, y compris le contact avec la peau. Ne pas utiliser le produit si la ventilation est insuffisante ou porter un masque de protection avec le filtre à gaz approprié (type A1 selon EN 14387).

(suite page 3)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)

selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19

Date d'impression : 07.12.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 07.12.2022

Nom du produit: BOSTIK HYTEC P510 RENORAPID

(suite de la page 2)

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Préparations

- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 101-68-8 EINECS: 202-966-0 Reg.nr.: 01-2119457014-47-XXXX	diphénylméthane-4,4'-diisocyanate ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; C ≥ 5 %	>25-<40%
CAS: 67815-87-6	Prépolymère de polyisocyanate à base de MDI ⚠ Resp. Sens. 1, H334; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	>25-<40%
CAS: 5873-54-1 EINECS: 227-534-9 Reg.nr.: 01-2119480143-45-xxxx	isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; C ≥ 5 %	20-25%
CAS: 2536-05-2 EINECS: 219-799-4 Reg.nr.: 01-2119927323-43	2,2'-diisocyanate de diphénylméthane ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; C ≥ 5 %	1-<5%
CAS: 9016-87-9 EINECS: 202-966-0 Reg.nr.: EG: Polymer	diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; C ≥ 5 %	1-<5%

(suite page 4)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)

selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19

Date d'impression : 07.12.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 07.12.2022

Nom du produit: BOSTIK HYTEC P510 RENORAPID

(suite de la page 3)

	Tosylisocyanat ⚠ Resp. Sens. 1, H334; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335, EUH014, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 %	
--	---	--

- Indications complémentaires:
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

- Remarques générales:
Si un avis médical est requis, garder l'emballage ou l'étiquette à portée de main.
Cette fiche de données de sécurité doit être montrée au médecin traitant.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- Après inhalation:
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau:
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Laver immédiatement à l'eau.
- Après contact avec les yeux:
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Après le premier rinçage, enlever les lentilles de contact.
Enlever les lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. En cas d'apparition d'une irritation,
Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion:
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Consulter immédiatement un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie, des symptômes asthmatiques ou des difficultés respiratoires par inhalation.
provoquer des symptômes. Toux et/ou respiration sifflante. Démangeaison de la peau. Éruptions cutanées.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes prédisposées.
Observation subséquente relative à un risque de pneumonie et d'œdème pulmonaire.
Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)

selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19

Date d'impression : 07.12.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 07.12.2022

Nom du produit: BOSTIK HYTEC P510 RENORAPID

(suite de la page 4)

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparationDioxyde de carbone (CO₂)

Cyanure d'hydrogène (HCN)

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

· Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

· Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Température de stockage recommandée Maintenir les températures entre 10 et 35 °C.

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stockier au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· Classe de stockage: 10

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS) selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19

Date d'impression : 07.12.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 07.12.2022

Nom du produit: BOSTIK HYTEC P510 RENORAPID

(suite de la page 5)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

101-68-8 diphénylméthane-4,4'-diisocyanate

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,02 mg/m ³ Valeur à long terme: 0,02 mg/m ³ SB;als Gesamt-NCO gemessen
--------------	--

5873-54-1 isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,02 mg/m ³ Valeur à long terme: 0,02 mg/m ³ SB;als Gesamt-NCO gemessen
--------------	--

2536-05-2 2,2'-diisocyanate de diphénylméthane

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,02 mg/m ³ Valeur à long terme: 0,02 mg/m ³ SB;als Gesamt-NCO gemessen
--------------	--

9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,02 mg/m ³ Valeur à long terme: 0,02 mg/m ³ SB;als Gesamt-NCO gemessen
--------------	--

Tosylisocyanat

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,02 mg/m ³ Valeur à long terme: 0,02 mg/m ³ SB;als Gesamt-NCO gemessen
--------------	--

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:

101-68-8 diphénylméthane-4,4'-diisocyanate

BAT (Suisse)	10 µg/g Créatinine Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: 4,4'-Diaminodiphenylmethan
--------------	--

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

ABEK Filter

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)

selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19

Date d'impression : 07.12.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 07.12.2022

Nom du produit: BOSTIK HYTEC P510 RENORAPID

(suite de la page 6)

- Protection des mains:

Recommandé: caoutchouc nitrile > = 0,4 mm d'épaisseur de couche. Indice de protection 3, correspondant à > 60 minutes de temps de perméation selon EN 374.

Gants de protection

Gants en caoutchouc

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 60 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 3).

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.

- État physique

Liquide

- Couleur:

Jaunâtre

- Odeur:

Terreux, moisi

- Seuil olfactif:

Non déterminé.

- Granularité:

- Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

208 °C (101-68-8 diphénylméthane-4,4'-diisocyanate)

Non applicable.

- Inflammabilité

- Limites inférieure et supérieure d'explosion

- Inférieure:

Non déterminé.

- Supérieure:

Non déterminé.

- Point d'éclair

>200 °C

- Température d'inflammation:

520 °C (101-68-8 diphénylméthane-4,4'-diisocyanate)

- Température de décomposition:

Non déterminé.

- pH

Non déterminé.

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)

selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19

Date d'impression : 07.12.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 07.12.2022

Nom du produit: BOSTIK HYTEC P510 RENORAPID

(suite de la page 7)

- Bloomgram:
- Viscosité:
 - Viscosité cinématique Non déterminé.
- Viscosité:
 - Dynamique: Non déterminé.
- Solubilité
 - l'eau: reacts
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
- Pression de vapeur à 20 °C: 0 hPa
- Densité et/ou densité relative
 - Densité à 20 °C: 1,2 g/cm³
 - Densité relative. Non déterminé.
 - Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

- Aspect:
- Forme: Liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.
 - Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
 - Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.
- Changement d'état
 - Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

- Informations concernant les classes de danger physique
 - Substances et mélanges explosibles néant
 - Gaz inflammables néant
 - Aérosols néant
 - Gaz comburants néant
 - Gaz sous pression néant
 - Liquides inflammables néant
 - Matières solides inflammables néant
 - Substances et mélanges autoréactifs néant
 - Liquides pyrophoriques néant
 - Matières solides pyrophoriques néant
 - Matières et mélanges auto-échauffants néant
 - Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
 - Liquides comburants néant
 - Matières solides comburantes néant
 - Peroxydes organiques néant
 - Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
 - Explosibles désensibilisés néant
- Volatile Organic Compounds
- VOCV (CH): <3,00 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Produit durcit avec l'humidité.
- **10.2 Stabilité chimique**
 - Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)

selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19

Date d'impression : 07.12.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 07.12.2022

Nom du produit: BOSTIK HYTEC P510 RENORAPID

(suite de la page 8)

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Une polymérisation peut se produire.
- **10.4 Conditions à éviter** Le produit durcit avec l'humidité. Chaleur excessive. Protéger de l'humidité.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Pas de contact avec : les acides forts, les bases et les agents oxydants.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
 - Toxicité aiguë
 - Nocif par inhalation.

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Inhalatoire	ATE-Wert	11 mg/l ((Dampf))
		1,5 mg/l (unknown) ((Aerosol))

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Oral	LD50	>10.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>9.400 mg/kg (rabbit)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
- Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Peut irriter les voies respiratoires.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

9016-87-9 diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

EC50 (24h)	>1.000 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
------------	--

- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - PBT: Non applicable.
 - vPvB: Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 10)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)

selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19

Date d'impression : 07.12.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 07.12.2022

Nom du produit: BOSTIK HYTEC P510 RENORAPID

(suite de la page 10)

· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.

- Usage usage industriel
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS07 GHS08

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
 - diphénylméthane-4,4'-diisocyanate
 - Prépolymère de polyisocyanate à base de MDI
 - isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle
 - 2,2'-diisocyanate de diphénylméthane
 - Tosylisocyanat
- Mentions de danger
 - H332 Nocif par inhalation.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 - H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Conseils de prudence
 - P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
 - P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 - P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 12)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)

selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19

Date d'impression : 07.12.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 07.12.2022

Nom du produit: BOSTIK HYTEC P510 RENORAPID

(suite de la page 11)

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 P402+P404 Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales:

- Directives techniques air:

Classe	Part en %
I	76,0

- Classement des liquides pouvant polluer les eaux:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
Dénomination chimique/CAS No/substance soumise à restriction selon l'annexe XVII de REACH :
 Diphenylmethan-4,4-diisocyanat/101-68-8/56[a]. 74.
 o-(p-isocyanatobenzyl)phénylisocyanate/5873-54-1/56[b]. 74.
 Diphénylméthane diisocyanate, isomères et homologues/9016-87-9 56/74.
 2,2-Méthylendiphényldiisocyanat/2536-05-2/56[c]. 74.
 Diisocyanates/-/74

- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.

(suite page 13)

CH/FR

Fiche de données de sécurité (FDS)

selon OChim 2015 – RS 813.11 Art.19

Date d'impression : 07.12.2022

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 07.12.2022

Nom du produit: BOSTIK HYTEC P510 RENORAPID

(suite de la page 12)

- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- EUH014 Réagit violemment au contact de l'eau.
- EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

- Service établissant la fiche technique: Département technique
- Contact: + 41 (0)43 255 55 55
- Acronymes et abréviations:
 - ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - SVHC: Substances of Very High Concern
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 - Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 - Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 - Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
 - Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 - Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
 - STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 - STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
- * Données modifiées par rapport à la version précédente

CH/FR